Budget emplois dans la FPT : c'est la crise !

Mais à la Ville de Paris, on ne connait pas la crise : on redéploie …

Selon le baromètre RH présenté cet automne par plusieurs associations d'élus locaux, les collectivités sont de plus en plus nombreuses à envisager de réduire leurs effectifs, alors même que la demande pour les services publics de proximité reste très élevée. Très affectées par la baisse des dotations de l'État, elles cherchent à enrayer la hausse de leurs dépenses de personnel. Limitation des recrutements et non remplacement de tous les départs à la retraite sont donc d'actualité.

Dépenses de personnel : levier actionné

90 % des collectivités sont impactées par le recul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la « baisse de certaines charges de fonctionnement et de gestion » constitue pour elles le principal levier actionné. Ces dépenses ont déjà fait l'objet d'un ralentissement depuis 2014 (elles ont progressé de 3 % en moyenne entre 2010 et 2013, de 2,5 % en 2014 et de 1,7 % en 2015).
Sachant que les dépenses de fonctionnement incluent entre autres les charges de personnel, les achats de fourniture et les indemnités des élus, il n'est pas difficile de conclure que le ralentissement global provient en premier lieu de celui des frais de personnel.
Alors que le baromètre RH précité notait en 2014 une progression de l'emploi dans la fonction publique territoriale de 0,8 % par rapport à 2013, les collectivités, en 2016, sont plus nombreuses à anticiper un recul de leurs effectifs. En effet, 44 % envisagent de les réduire. La maîtrise de la masse salariale est la priorité la plus partagée.

La Ville de Paris joue sur les mots

Lors du comité technique central du 23 novembre, la Ville s'est targuée de créer de l'emploi. Elle se pose ainsi en bon élève, malgré un contexte budgétaire difficile, doublé d'une remise en cause de l'emploi public.
La création de 253 postes, prévue au projet de budget emplois 2017, ne constitue pas en fait une création nette, mais un redéploiement interne de postes déjà existants, au détriment du secteur administratif et des fonctions support ; c'est-à-dire une stratégie de vases communicants.
Ce qui permet à la Ville d'afficher une politique des ressources humaines « protectrice », selon le vocable utilisé par l'administration.
Les organisations syndicales ne sont pas dupes. Elles ont d'ailleurs émis un vote unanime contre le projet. Comme le prévoit la réglementation, le comité technique sera de nouveau convoqué (séance prévue le vendredi 2 décembre).